

Unis pour être plus forts

les comités de touristes du S.O avec Atout France



Unis pour être plus forts

La « Destination Sud-Ouest » se structure pour améliorer son attractivité touristique à l'international

Un contrat de territoire vient d'être signé entre Atout France, le Comité Régional du Tourisme et des Loisirs d'Occitanie (CRTL), le Comité Régional du Tourisme de Nouvelle-Aquitaine et les Comités Départementaux du Tourisme du Gers, du Tarn-et-Garonne et du Lot-et-Garonne afin d'accroître le rayonnement à l'international de la « Destination Sud-Ouest », berceau du slow tourisme.

Dans un contexte de forte concurrence et d'évolution des attentes des clientèles touristiques, les Régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine ont choisi, depuis 2022, de mutualiser leurs moyens autour de destinations touristiques à forte notoriété afin de renforcer leur présence à l'international sous la houlette d'Atout France qui, par la voix de sa Directrice Générale, Caroline Leboucher, se réjouit « de ce nouveau dispositif qui vient compléter les autres démarches déjà initiées collectivement dans ces deux régions ».

Mosaïque de paysages vallonnés et préservés, patrimoine architectural remarquable, offre culturelle riche et variée avec des événements de portée nationale voire internationale, savoir-faire locaux, produits de terroir d'excellence mais aussi grande diversité d'activités de pleine nature et de loisirs, sens incontestable de l'accueil et du partage, figurent parmi les atouts indéniables et reconnus de longue date de cette destination Sud-Ouest.

Les grandes orientations stratégiques s'appuieront notamment sur un déploiement de l'offre de tourisme durable (structuration et qualification), la production d'une offre de séjours slow tourisme et la communication autour de ces offres afin de les rendre plus visibles. Cela s'accompagnera d'un engagement de tous les contributeurs en faveur d'un tourisme positif, respectueux de l'environnement et des habitants des territoires. Ces actions seront prioritairement déployées en Grande-Bretagne et en Espagne ; et en Belgique, si des opportunités se précisent.

Ce plan d'actions commun dépasse les limites administratives des territoires. Il engage les acteurs pour une durée de deux ans (2024-2025). Il est bâti autour d'un mécanisme de financement collaboratif « gagnant- gagnant » avec une participation financière à part égale entre Atout France, les deux CRT et les trois ADT/CDT concernés pour un budget « partenaires » de 60 000 euros par an.

« Cette signature ouvre désormais la voie à l'opérationnel et aux actions concrètes en amont de la prochaine saison touristique » se réjouit Vincent Garel, qui ajoute que « ce contrat permettra de rationaliser les actions du CRTL et de ses partenaires sur les marchés européens qui pèsent 30% de la fréquentation en Occitanie. »

« Ce projet collectif permet de porter ensemble une destination qui fait sens touristiquement, au-delà des frontières administratives, et parler d'une même voix auprès des clientèles européennes ciblées. » ajoute Christelle Chassagne, Présidente du CRT Nouvelle-Aquitaine



Signature Contrat de Territoire (002).jpg